



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 5 décembre 2019

Résolution de M. Valéry Beaud du 6 mars 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Valéry Beaud : « Le tram passe, la rampe trépasse ! »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 6 mars 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Valéry Beaud « Le tram passe, la rampe trépasse ! », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Valéry Beaud :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne auprès du Canton et des tl pour que débutent sans attendre les travaux du tram Renens-Gare – Lausanne-Flon (tl), du bus à haut niveau de service (BHNS) Prélaz-les-Roses – Saint-François et du garage atelier (GAT) ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité est en contact permanent avec l'Etat et a relayé les préoccupations qui lui ont été transmises par le Conseil communal par la voie de cette résolution.

Le tram t1, qui reliera dans un premier temps la plateforme du Flon à la gare de Renens, représente l'une des pièces maîtresses du développement attendu d'un réseau de transports publics de dernière génération, à même d'accompagner le dynamisme démographique (85'000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030) et économique (50'000 emplois supplémentaires) de l'agglomération lausannoise. Le transfert modal en faveur des transports publics, que la Municipalité appelle de ses vœux, suppose en effet de bâtir un réseau plus efficace, et le tram t1 joue à ce titre un rôle central. Il devra, dès sa mise en service, accueillir près de 11 millions de passagers par an et contribuer ainsi à réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la pollution de l'air, dans l'agglomération lausannoise.

La Municipalité estime que le projet de tram constitue une mesure indispensable au développement présent et futur de l'agglomération lausannoise. Elle met donc tout en œuvre pour accompagner ce projet dans la mesure de ses moyens et de ses compétences et en permettre la réalisation dans les plus brefs délais. Dans ce contexte, elle reste en contact étroit et permanent avec le Canton de Vaud et les tl.

Le 8 mai dernier, le Tribunal fédéral (TF) a décidé de renvoyer la cause au Tribunal administratif fédéral (TAF) en lui demandant d'examiner sur le fond les recours déposés contre la décision d'approbation

des plans. Ce faisant, le TF a aussi affirmé, et cet aspect-là de la décision est définitif, que l'Office fédéral des transports était bel et bien compétent pour autoriser l'une des mesures d'accompagnement contestées, à savoir la construction de la rampe routière Vigie-Gonin. Après avoir analysé dans le détail la portée de l'arrêt du TF et ses conséquences en termes de calendrier, il apparaît que la procédure judiciaire pourrait durer, le futur arrêt du Tribunal administratif fédéral étant lui-même susceptible d'être à nouveau attaqué auprès du Tribunal fédéral. Le permis de construire pour le tram Flon-Renens ne pourra donc entrer en force qu'avec la décision définitive du TAF, respectivement avec la décision du TF en cas de recours, pour autant que cette dernière y soit favorable.

Les retards liés à la construction du tram ne sont donc pas la conséquence d'un manque de volonté politique mais sont inhérents aux droits de recours et procédures judiciaires existants, qui protègent les intérêts de toutes les parties.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique
Natacha Litzistorf



Le secrétaire
Simon Affolter

